

Mairie de PANOSSAS

91 chemin des Fuziers - 38460 PANOSSAS

Permanences Mairie :

Lundi de 8 h 00 à 11 h 30
Mardi de 14 h 00 à 19 h 00
Jeudi de 14 h 00 à 19 h 00

Coordonnées :

Téléphone : 04.74.90.20.08
Télécopie : 04.74.90.36.26
Mail : contact@panossas.fr

INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES 2017/2018 (Dossier à nous retourner impérativement avant le 31 mai 2017)

Panossas, le 28 mars 2017

Vous trouverez ci-joint, selon si vous êtes concernés :

- 1 dossier d'inscription cantine
- 1 dossier d'inscription garderie

Nous vous invitons à nous retourner **systématiquement** les dossiers, même si vous pensez que l'enfant n'aura pas besoin de fréquenter l'un ou l'autre des services. En effet, ceci peut permettre d'accueillir votre enfant sans problème si vous deviez rencontrer une urgence en cours d'année, que ce soit au service de la cantine ou de la garderie.

Les dossiers doivent en tout état de cause nous être retournés **avant 31 mai 2017, accompagnés impérativement d'une attestation d'assurance responsabilité civile.**

Les dossiers comprennent :

- **une fiche de renseignements médicaux**
- **le règlement intérieur de chaque service (à prendre connaissance et conserver par vos soins)**
- **une fiche d'inscription pour chaque service**
- **une brochure d'information concernant l'inscription au centre aéré pour le mercredi après-midi**
- **une fiche de transport pour les enfants domiciliés à Veyssilieu**

Liste des documents à joindre impérativement au dossier :

- **Livret de famille**
- **Carte Nationale d'Identité ou extrait d'acte de naissance**
- **Justificatif de domicile**
- **Document attestant que l'enfant a bien reçu les vaccins obligatoires pour son âge ou un justificatif stipulant d'éventuelles contre-indications**

Garderie :

L'inscription occasionnelle, les modifications en cours d'année, de même que les plannings peuvent être pris en compte, s'ils sont signalés suffisamment à l'avance (souhaitable 15 jours à l'avance avec un **minimum incompressible de 3 jours ouvrés**).

Restaurant scolaire :

Protocole Accueil Individualisé (PAI) :

Toute allergie doit être signalée et accompagnée obligatoirement d'un Protocole Accueil Individualisé (délivré par le médecin traitant). Tout changement de situation familiale ou professionnelle devra être porté à la connaissance du service scolaire de la Mairie dans les plus brefs délais.

Les familles doivent fournir le repas pour l'enfant concerné par le PAI ainsi qu'une glacière électrique dans laquelle il sera conservé.

Afin de répondre à des situations d'urgence, il est possible à titre exceptionnel et en fonction des places disponibles, d'inscrire un enfant un jour non choisi lors de l'inscription ou en dehors de toutes inscriptions par mail, à : contact@panossas.fr ou par téléphone au **04.74.90.20.08** la veille avant 08h30.

Toute absence doit être signalée à la mairie dès le premier jour avant 08h30. Le repas du 1^{er} jour d'absence vous sera facturé, même si vous joignez un certificat médical pour ce jour-là.

Les absences signalées au-delà de ce délai horaire et sans justificatif seront facturées.

Le 2^{ème} jour et les jours suivants sont décomptés à condition que la famille avertisse la mairie pour annuler les repas, les familles doivent contacter la mairie par mail, à : contact@panossas.fr ou par téléphone au **04.74.90.20.08.**

Pour tout motif d'absence indépendant de la famille (sortie scolaire), les repas seront déduits de la facture dès le premier jour d'absence. Il n'est donc pas utile de prévenir la Mairie.

Dans tous les cas en plus de la MAIRIE, tout changement occasionnel devra également être signalé par écrit au plus tard le matin même à l'institutrice.

La semaine de la rentrée scolaire, vous pouvez inscrire votre enfant différemment. Il vous suffit pour cela de cocher les jours choisis sur la fiche d'inscription.

Les tarifs sont pour l'année 2017-2018 (délibération du 23 mars 2015):

- Cantine repas normal: 4 €85
- Cantine dans le cadre d'un Protocole Accueil Individualisé (juste surveillance) : 2 €55
- Garderie du matin arrivée à partir de 7 h 30 : 1 €70 (tarif forfait unique)
- Garderie du soir à partir de 16 heures jusqu'à 18 heures : 2€50 de l'heure (fractionnable à la ½ heure)
- Pénalité de retard après 18 heures facturé 5 €par quart d'heure après deux retards non justifiés par un évènement exceptionnel
- Pas de frais d'accès aux services que les enfants soient domiciliés à Veyssilieu ou Panossas

Une facture regroupant les services utilisés sera éditée mensuellement.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Avec nos salutations dévouées,

L'adjointe chargée des Ecoles
Annie DURAND

INFORMATIONS PRATIQUES

ATTENTION : TOUT DOSSIER NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE POUR LA PROCHAINE RENTREE QUE SOUS CONDITION D'ETRE A JOUR DES PAIEMENTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE PRECEDENTE.

HORAIRES

La rentrée scolaire est fixée au lundi 4 septembre 2017.

Les horaires des classes de Panossas sont : 8h20 à 11h20 et 13h45 à 16h00 (accueil 10 minutes avant).

ECOLE DE PANOSSAS									
	garderie	CAR	accueil	enseignement	cantine	accueil	enseignement	CAR	Garderie
LUNDI	7h30-8h10	8h15	8h10-8h20	8h20-11h20	11h20-13h35	13h35-13h45	13h45-16h00	16h05	16h00-18h00
MARDI	7h30-8h10	8h15	8h10-8h20	8h20-11h20	11h20-13h35	13h35-13h45	13h45-16h00	16h05	16h00-18h00
MERCREDI	7h30-8h10	8h15	8h10-8h20	8h20-11h20	car 11h25	CENTRE AERE CCIC			
JEUDI	7h30-8h10	8h15	8h10-8h20	8h20-11h20	11h20-13h35	13h35-13h45	13h45-16h00	16h05	16h00-18h00
VENDREDI	7h30-8h10	8h15	8h10-8h20	8h20-11h20	11h20-13h35	13h35-13h45	13h45-16h00	16h05	16h00-18h00
ECOLE DE VEYSSILIEU									
		CAR	accueil	enseignement	cantine	accueil	enseignement	CAR	Garderie
LUNDI		8h10	8h15-8h25	8h25-11h25	11h25-13h40	13h40-13h50	13h50-16h05	16h10	16h05-18h00
MARDI		8h10	8h15-8h25	8h25-11h25	11h25-13h40	13h40-13h50	13h50-16h05	16h10	16h05-18h00
MERCREDI		8h10	8h15-8h25	8h25-11h25	car 11h30/35	CENTRE AERE CCIC			
JEUDI		8h10	8h15-8h25	8h25-11h25	11h25-13h40	13h40-13h50	13h50-16h05	16h10	16h05-18h00
VENDREDI		8h10	8h15-8h25	8h25-11h25	11h25-13h40	13h40-13h50	13h50-16h05	16h10	16h05-18h00

Les repas cantine seront cette année fournis par GUILLAUD TRAITEUR.

La garderie a lieu :

- le matin de 7 h 30 à 8 h 10 du lundi au vendredi (sauf le matin de la rentrée scolaire)
- et le soir de 16 h 00 à 18 h 00 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

DECOMPTE DU TEMPS DE GARDERIE COMMUNALE : (toute demi-heure entamée est dûe)

- 16 h 00 à 16 h 30 : 1 demi-heure
- 16 h 30 – 17 h 00 : 2 demi-heures
- 17 h 00 – 17 h 30 : 3 demi-heures
- 17 h 30 – 18 h 00 : 4 demi-heures
- après 18 h 00 : pénalités mises en place selon le tarif en vigueur et facturables par quart d'heure entamé au-delà de deux retards non justifiés par un événement exceptionnel.

FICHE A RETOURNER EN MAIRIE DE PANOSSAS

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ACCUEIL PERISCOLAIRE 2017-2018**

RENSEIGNEMENTS ENFANT	
<i>NOM Prénom</i>	
<i>Classe</i>	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Lieu de naissance</i>	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LEGAUX		
	<i>Nom et Adresse</i>	
<i>Responsable Légal 1</i>		① domicile ② bureau ③ portable ④ mail
<i>Responsable Légal 2</i>		① domicile ② bureau ③ portable ④ mail

NUMERO DE TELEPHONE POUR ENVOI ALERTES SMS

*Dans le cas où un empêchement ne me permet pas de récupérer mon enfant,
Je soussigné
autorise la personne de garde à confier mon enfant à :*

	<i>Nom, prénom et adresse</i>	<i>Téléphone</i>
<i>1</i>		☎ domicile ☎ portable
<i>2</i>		☎ domicile ☎ portable

FICHE D'INSCRIPTION
RESTAURANT SCOLAIRE

Le ou les responsables légaux de l'enfant certifie(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire de PANOSSAS, le retour de cette fiche équivaut à l'acceptation sans restriction de ce règlement.

Fait à PANOSSAS ou VEYSSILIEU, le

Signature du ou des responsables légaux :

J'INSCRIS MON ENFANT :

NOM et Prénom :

Classe :

uniquement en cas d'urgence

LUNDI 04/09/2017	MARDI 05/09/2017	JEUDI 07/09/2017	VENDREDI 08/09/2017

Régulièrement à compter du lundi 11 septembre 2017

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Selon planning fourni 15 jours à l'avance

FICHE A RETOURNER EN MAIRIE DE PANOSSAS

FICHE D'INSCRIPTION GARDERIE

L, M, J, V : de 7h30 à 8 h 10 et de 16h00 à 18h 00 - Mercredi : de 7 h 30 à 8 h 10.

Le ou les responsables légaux de l'enfant certifie(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur de la garderie municipale de PANOSSAS, le retour de cette fiche équivaut à l'acceptation sans restriction de ce règlement.

Fait à PANOSSAS, le

Signature du ou des responsables légaux :

J'INSCRIS MON ENFANT :

NOM et Prénom..... Classe :.....

uniquement en cas d'urgence

occasionnellement (fournir les dates suffisamment à l'avance : souhaitable 15 jours avant)

	LUNDI 04/09/2017	MARDI 05/09/2017	JEUDI 07/09/2017	VENDREDI 08/09/2017
MATIN				
APRES MIDI				

Régulièrement à compter du lundi 11 septembre 2017

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
APRES MIDI					

Selon planning fourni 15 jours à l'avance

.../...

MAIRIE DE PANOSSAS
04.74.90.20.08

MAIRIE DE VEYSSILIEU
04.74.90.25.29

AUTORISATION DE TRANSPORT
ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

NOM et Prénom de l'enfant :

N° téléphone (fixe et/ou portable) :

CLASSE :

REPONDRE PAR OUI ou NON DANS CHAQUE CASE.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PREND LE CAR LE MATIN					
PREND LE CAR LE SOIR					
SE REND A LA GARDERIE DE VEYSSILIEU					

AUTORISATION AU NIVEAU DU TRANSPORT

En cas de retard ou d'absence à l'arrivée du car de 16h10 à VEYSSILIEU

Je soussigné(e) :

Autorise l'accompagnatrice à confier mon enfant :

.....

Aux personnes ci-après désignées :

.....

.....

.....

En cas d'impossibilité de confier l'enfant à une personne désignée, celui-ci sera conduit à la garderie (frais à la charge des parents).

Signature :

Surveillance des devoirs :

Je souhaite que mon enfant :

.....

Classe :

Fasse ses devoirs à la garderie dans les conditions citées dans le règlement intérieur, en autonomie sous la surveillance d'un adulte.

A:

Signature :

Le :